

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 6 (1868)
Heft: 33

Artikel: Le Calendule
Autor: Blavignac, John
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179922>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Le système métrique en Suisse, en 1801.

Au moment où l'on s'occupe avec tant d'activité de l'adoption en Suisse du *système métrique*, il est curieux de constater que ce système y a déjà été établi, et que s'il n'a pas duré, il n'a fait que subir le sort de tant d'introductions françaises, de la république helvétique.

La loi qui prescrivit l'emploi de ce système est datée du 4 août 1801. Voici quelques-unes de ses dispositions :

« Il sera établi dans toute l'Helvétie des poids et mesures uniformes, lesquels seront dès lors les seuls reconnus par la loi.

» La palme ou la quatre cent millionième partie du méridien de la terre constituera l'unité de longueur. »

Le mètre,	s'appelait	<i>aune</i> .
Le décimètre	»	<i>palme</i> .
Le centimètre,	»	<i>pouce</i> .
Le millimètre,	»	<i>ligne</i> .
Le décamètre,	»	<i>chaîne</i> .
L'hectomètre,	»	<i>corde</i> .
Le kilomètre,	»	<i>portée</i> .
Le myriamètre,	»	<i>lieue</i> .

Les *mesures de superficie* n'avaient pas de nom particulier ; on ajoutait simplement aux mesures ci-dessus la dénomination « *quarrée*. »

Pour les *mesures de capacité*, on ajoutait alors au nom des mesures la dénomination « *cube*. »

Cependant pour les corps liquides et les matières en poudre, telles que céréales, on appliquait les noms suivants :

Un décimètre cube formait le *litre*.

	Pour les liquides.	Pour les corps en grains.
Le litre se nommait :	<i>pinte</i>	<i>pinte</i>
Le décilitre,	» <i>verre</i>	<i>cuillerée</i> .
Le décalitre,	» <i>vette</i>	<i>boisseau</i> .
Le hectolitre,	» <i>setier</i>	<i>setier</i> .
Le kilolitre,	» <i>tonneau</i>	<i>muid</i> .

Quant aux *poids* : « Un décimètre cube (palme cube, litre, ou pinte), de la plus grande densité » donnait :

Le kilogramme, qui s'appelait :	<i>livre</i> .
Le myriagramme,	» <i>stein</i> .
Les dix-myriagrammes,	» <i>quintal</i> .
L'hectogramme,	» <i>once</i> .
Le décagramme,	» <i>gros</i> .
Le gramme,	» <i>drachme</i> .

Le décigramme, qui s'appelait *scrupule*.

Le centigramme, » *grain*.

Le milligramme, » *as*.

La loi ajoutait : « Tous les fonctionnaires publics » sont tenus, sous la responsabilité de leur place, » de se servir, dès l'époque de l'établissement des » nouveaux poids et mesures, uniquement de ceux-ci, » et de ne dresser ou recevoir aucun compte que d'après » eux. Tout commerçant est tenu de s'en procurer » et de s'en servir si l'acheteur le demande, sinon il » sera interdit dans son négoce, jusqu'à ce qu'il ait » satisfait au prescrit de la loi. » John LANDRY.

La Calendule.

Nous voulons réhabiliter une belle fleur, une plante au port robuste, aux fleurs constantes, nombreuses et durables, une fleur au parfum suave et cordial, aux couleurs éclatantes et parfois si brillantes qu'on ne saurait les regarder fixement ; une fleur méconnue, qui plus est, calomniée au point d'être bannie au milieu de compagnes qui bien souvent sont loin d'offrir les mêmes qualités, une fleur dont on peut dire :

Tu vois l'ami de Flore, errant dans un parterre,
Toujours auprès de toi passer avec dédain,
Et ta beauté, jamais de ta fleur solitaire
N'a paré sa tête ou son sein.

C'est de la Calendule ou Souci que nous voulons parler. Le dernier de ces noms est le plus employé, c'est ce mot malencontreux dérivé probable de *solsequium* (qui suit les mouvements du soleil) qui a amoncelé tant de sortes de préventions contre les calendules que l'on ne saurait plus faire figurer dans un bouquet et qui autorisa Florian à faire dire à Glémence Isaure :

L'Églantine est la fleur que j'aime,
La Violette est ma couleur.
Dans le souci tu vois l'emblème
Du chagrin de mon triste cœur.

Un poète plus moderne, C. Dubos parle encore plus mal de la calendule :

Semblable au métal que sa couleur rappelle,
Sa fleur n'a, comme lui, qu'un éclat imposteur,
Elle infecte la main qui veut s'emparer d'elle,
Ainsi que l'or corrompt le cœur.

Bien avant ce chantre des agneaux blancs liés d'un ruban rose, le duc Charles d'Orléans, qui écrivait au quinzième siècle, avait médité de la fleur dont le

disque lance des étincelles et dont les pétales d'or s'inclinent et se ferment au moment où, comme il était permis de le dire autrefois, le blond Phébus se plonge dans les flots empourprés de l'Océan. Ecoutez, Charles propose un remède contre l'amour :

Pour tous voz mauz d'amours guérir
Prenez la fleur de Souvenir,
Avec le just d'une Ancollie
Et n'oubliez pas la soussie
Et meslez tout en desplaisir.

Le treizième siècle jugeait du Souci bien autrement que notre époque. Ecoutez le charmant auteur *Dou Capiel a vij Flours*, c'est-à-dire de la couronne composée de sept fleurs :

Au commencement dou Capiel,
Por cho ke jou li face biel,
Jou i mera la flor de lis;
S'en iert li capiax plus jolis.
La seconde iert la violete,
Et li tierce est une floccete
De sousie, car mout est bièle.

La tierche flors est la *sousie*,
Qui mout grant cose senefie :
La *sousie* resamble l'or,
Qui se garde ens el trésor,
Soit en ève u en fumier,
Mount longement sans empirier.
Aussi doit pucele son cors
Garder come se garde li ors,
Sans maise thece recevoir,
Garder sen cors et sen savoir.

Le français n'est pas encore assez familier à ceux qui le parlent pour que nous laissions ces derniers vers sans une translation que nous ferons en prose, au courant de la plume :

« En commençant la couronne et pour la faire belle, j'y mettrai une fleur de lis, la seconde sera la violette et la troisième une fleur de souci, car elle est fort belle..... La troisième fleur est le *souci* qui a une grande signification : Le *souci* est semblable à l'or qui, sans s'altérer, se conserve indéfiniment soit dans un trésor, soit même dans l'eau et dans l'ordure, ainsi doit une jeune vierge garder son cœur et son corps de toute souillure. »

Il est intéressant de voir le moyen-âge, cette époque si mal connue et plus mal interprétée, apprécier à sa véritable valeur une des plus belles fleurs de nos contrées, une fleur qui peut croître aussi bien dans l'humble clos du petit propriétaire que dans ce jardin des fenêtres, dernière ressource du prolétaire qui ne possédera de sol (et encore temporairement) que celui qui lui servira de tombeau.

JOHN BLAVIGNAC.

(Reproduction interdite.)



Voici quelques couplets, dûs à la plume de M. Oyez, et chantés avec beaucoup d'expression au banquet de la fête scolaire, par M. Testuz, instituteur à Berolles. Ces couplets ont été tellement applaudis et *bissés*, qu'en les reproduisant nous croyons faire plaisir à tous ceux qui ont pris part à la belle et intéressante fête des 4, 5 et 6 août 1868 :

La chanson du maître d'école.

(AIR POPULAIRE.)

A mes anciens collègues, pour la fête du 4 août,
à Lausanne.

I

Un soleil riant s'est levé!
Salut à l'aurore nouvelle!
Heureux jour si longtemps rêvé
Le vent sourit à ma nacelle!
Voguons vers des destins nouveaux:
Le devoir sera ma boussole.....
Tantôt par monts, tantôt par vaux
Va cheminer maître d'école!

II

Salut, salut! ô vieille Tour!
Tu vas me couvrir de ton ombre;
Dans ce doux nid, charmant séjour,
Rarement mon front sera sombre:
Sans briller loin de mes hameaux,
Sans viser à la gloriole...
Il reste encor sur nos coteaux
Des fleurs..... pour le maître d'école.....

III

Le champ est modeste, il est vrai!
Où je pioche, plante ou sème.....
Travail, certes! loin d'être gai,
Mais, n'importe! pourvu qu'on m'aime.
Quelques beaux épis vont jaunir,
De mille ennuis ça me console,
Car nous semons pour l'avenir
Dans les champs ingrats de l'école.

IV

J'ai beau *siffloter* maint couplet
Je baille... où donc en est la cause?
J'ai beau soigner mon jardinet,
Partout l'ennui sur moi se pose...
Tout seul!... Les jours sont nébuleux...
Prenons quelqu'un qui nous cajole;
Que l'amour fasse deux heureux
Sous le toit du maître d'école!

V

Petite rose que j'aimais,
Dans mon jardin tu viens d'éclorre;
A toi d'embellir désormais,
Les jours qui me restent encore!
Traîne-t-on la vie après soi?...
Quand on est deux à la bricole,
On peut être heureux, comme moi,
Tout en restant maître d'école.

Munich. Juillet 1868.

Fs. OYEX-DELAFONTAINE.



Lo dzo dé' Pâtié approtsivé; on paysan qu'avâi à tieu dé bin reimpliâ sé dévâi religieux, s'ein alla trovâ l'eincoura dé son veladzo.

Ye coumeinça pé lâi avoua quotié petits pétsis et se câisa. Mâ n'avâi pas tot de, on lo vâiâ práo à sa